

La résidence Edilys

La résidence est entourée de nombreux services, commerces et dispose d'une ligne de bus à proximité. Edilys La Vallée accueille **67 résidents** autonomes et semi-autonomes et propose à la location des appartements T1, T1 bis et T2 de 24 à 50 m².

Divers services hôteliers sont proposés (cuisine réalisée sur place, nettoyage du linge, ménage, activités d'animation...).



Où nous trouver ?

Située au coeur du quartier du Levy-Paramé, Edilys Saint-Malo La Vallée dispose d'un bâtiment à l'architecture soignée, rénové en 2016, à proximité d'un bel espace vert : le parc de la Vallée Verte.

Qui contacter ?

Célia Auvray, responsable de la résidence, et le secrétariat de direction sont à votre disposition pour tout renseignement (cf. coordonnées ci-dessous).



Résidence Edilys La Vallée

2, allée de la Goëlette 35400 SAINT-MALO

Tel : 02 99 40 40 35 • Fax : 02 99 56 07 81

Email : edilys.stmalo@argo-asso.com • www.edilys-argo.com

Retrouvez les actualités de la résidence sur



Les tarifs

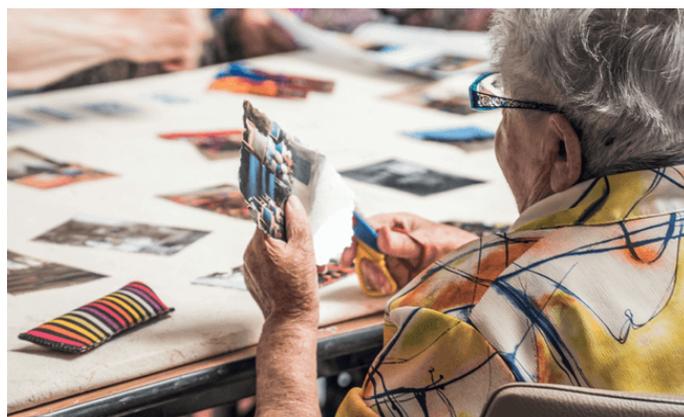
- **TARIFS HÉBERGEMENT** (intègrent les repas petit-déjeuner, déjeuner et dîner)

	Prix journée Hébergement	Ticket modérateur dépendance	Reste à charge résident	Soit en moyenne par mois
Appartement T1	67,05 €	6,77 €	73,82 €	2 245,36 €
Appartement T1 BIS	70,45 €	6,77 €	77,22 €	2 348,78 €
Appartement T2	76,67 €	6,77 €	83,44 €	2 537,97 €
Logement Petite Maison	68,60 €	6,77 €	75,37 €	2 292,50 €

- **TARIFS HEBERGEMENT TEMPORAIRE**

	Prix journée	Ticket modérateur	Total journalier
Personne seule	70,23 €	6,77 €	77,00 €

NB : Aux tarifs indiqués, les résidents conservent à leur charge leurs impôts personnels, la taxe d'habitation, l'assurance multi-risques habitation, la ligne téléphonique, les petits frais personnels.



Les aides financières

Vous pouvez prétendre à différentes aides financières :

- **L'Allocation Personnalisée d'Autonomie** (déjà déduite du tarif ci-dessus)
- **L'Allocation Personnalisée au Logement**
- **L'Aide Sociale** (destinée aux résidents dont les revenus ne suffisent pas à assurer les frais d'hébergement).

Vous pouvez bénéficier par ailleurs de l'**Aide à l'Accueil temporaire**. Cette aide est reversée par le Conseil Départemental en fonction des revenus.

> Pour davantage d'informations sur ces aides, le secrétariat de la résidence est à votre disposition.



A savoir :
La résidence Edilys fait partie d'un réseau à but non lucratif, Argo.
Pour plus d'infos, consultez notre site internet : www.argo-asso.com.